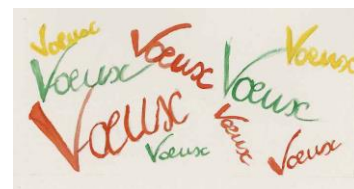




# L'ECHO

Directeur de Publication : Commission  
Extra-Municipale - Mairie de CRAPONNE-SUR-ARZON  
[www.craponnesurarzon.fr](http://www.craponnesurarzon.fr) - Facebook : mairie craponne sur arzon  
IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique



N°30 - Janvier 2017

## ETUDE CENTRE BOURG : POINT D'AVANCEMENT

Une réunion publique a été organisée par la mairie le vendredi 28 octobre sur l'étude de revitalisation du centre bourg. Cette initiative a permis de présenter le diagnostic réalisé par le cabinet d'études sur l'ensemble de ce secteur. Lequel, très complet, livre des informations qualitatives et quantitatives sur le bâti du centre ancien (destination, nature de la propriété, état de dégradation, vacance...), le patrimoine (caractéristiques architecturales, bâtiments classés...), l'espace public (places, stationnements, signalétique...) et les dynamiques à l'œuvre sur la ville (démographie, commerce, mobilité...). Une seconde réunion publique sera consacrée au projet d'intervention de la Ville. À titre d'exemple, les architectes ont montré, à la fin de leur présentation, des pistes de transformation possibles pour la place Neuve, après démolition d'un bâtiment très dégradé. Cette action libérerait un espace qui permettrait d'apporter de la lumière aux habitations existantes, de créer du stationnement et/ou des espaces verts, privatifs ou collectifs...



Au terme de l'étude en cours, la Ville disposera d'un « plan guide » pour la revitalisation de son centre ancien, sorte de feuille de route sur vingt ans, mais aussi d'outils d'aide à la décision et de suivi du projet, ainsi que d'un panel de dispositifs et d'aides mobilisables pour sa mise en œuvre.

L'étude menée actuellement est une expérimentation au niveau départemental et même régional. La question du centre ancien est vitale pour Craponne, c'est pourquoi un agent de développement spécifique, Charlène Duvernois, a été recruté. Sans attendre, les personnes ayant des projets sur la ville sont invitées à venir en discuter avec elle ou avec les architectes à l'occasion de l'une de leurs venues en résidence à Craponne.



Quelques jours après la réunion publique, la commune de Craponne accueillait Laurent Wauquiez, président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que Jean-Pierre Vigier, député, Michel Joubert, président de l'agglomération du Puy, Marie-Agnès Petit et Bernard Brignon, conseillers départementaux, des élus des communes avoisinantes. Un plan « bourgs-centres » a été créé à la Région pour permettre aux communes de 2 000 à 20 000 habitants de bénéficier de financements. Pour notre commune les projets présentés pour ce dispositif sont : l'aménagement du quartier du Marchedial et la rénovation du

bâtiment de la Grenette. Les personnalités présentes ont effectué une visite du centre-bourg et sont allées à la rencontre de commerçants. [www.centrebourg-craponnesurarzon.fr/](http://www.centrebourg-craponnesurarzon.fr/)

## JEUDI 24 NOVEMBRE



Ce jour, en présence de nombreuses personnalités représentant les principaux financeurs la « première pierre » de la Maison de la Santé a été dévoilée.

Une visite au pôle petite enfance était ensuite organisée pour l'inauguration de ce bâtiment.



## AMBASSADEUR : PIERRE BREURE (FNATH)



Après avoir été trésorier de la section locale de la Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés de 1990 à 1994, Pierre Breure en prend la présidence jusqu'en

2014, date à laquelle la section de Craponne est dissoute et rattachée à celle de Brives-Charensac. La création de la FNATH date de plus de 70 ans, elle s'appelait alors la Fédération des mutilés du Travail. Plusieurs Craponnais ont précédé Pierre Breure dans cette fonction : 1921 Baptiste Marcet, puis Marius Vasselon, René Alibert, Gustave Breure.

Cette association a pour but de défendre non seulement les accidentés du travail mais aussi ceux de la vie (accidents de la route, accidents ménagers...).

Devant la suppression de la section, Pierre Breure n'a pas baissé les bras. Il est membre du Conseil d'Administration et se rend ponctuellement à Brives-Charensac pour aider cette section.

Lorsqu'un accidenté se présente, Pierre se joint à l'équipe pour écouter, assurer le suivi des problèmes tant sur le plan moral qu'administratif, avec un juriste qui vient régulièrement de la Loire. On peut le contacter sur le plan local au 04 71 03 30 15.

Des permanences ont également lieu à Brives les mercredis et jeudis, sur rendez-vous au 06 44 83 43 13.



## GRIPPE AVIAIRE

Des brochures sont à votre disposition en Mairie.



## LA NOUVELLE ACTIVITE ECONOMIQUE SUR LA COMMUNE :

Mr et Mme Chabanne  
pain – pain spéciaux – pâtisserie  
Fermé le mardi - ouverture le 2 janvier  
06 28 49 79 17

## INVITATION

Vœux du maire et du conseil  
municipal à la Grenette  
Le vendredi 13 janvier  
à 19h00

## CALENDRIER DU MOIS DE JANVIER

11	Remise des prix des maisons illuminées à 20h à la mairie. Ouvert à tous.
Jusqu'au 14	Ouverture de la boutique, 9 rue du commerce (le 14. De 9h à 12h). Une équipe de la Croix-Rouge ira à la rencontre des personnes à leur domicile. Destinée à faire connaître l'association, son objectif (venir en aide aux personnes en difficulté) et ses actions, les bénévoles (identifiables par un badge et leurs vêtements aux couleurs de la Croix-Rouge) mèneront uniquement une campagne de sensibilisation, aucune quête en espèces ou en chèque n'aura donc lieu.
13	Permanence de l'UFC Que Choisir 43 de 8h30 à 12h en Mairie Prendre RDV au 04 71 02 29 45
13	Réunion de préparation du banquet des classes en 2 à la mairie à 20h15
13	Vœux du Maire à la Population à 19h à la Grenette
Le 15	Assemblée Générale de l'école de musique de l'Ance à l'Arzon, salle de la Grenette à 11h
20	Réunion de préparation du banquet des classes en 6 à la Grenette à 19 h
28	Ouverture de la boutique de la Croix-Rouge de 9h à 12h.
Le 29	"Brel, Brassens, Ferré : les inoubliables", par le théâtre du rêve : André Douce (chant, guitare) et Jacques Bernard (comédien, mise en scène), à 15h à la Grenette, organisé par l'Office de Tourisme dans le cadre de la programmation culturelle. De 5 à 8 €, gratuit pour les moins de 12 ans.

Plus d'informations (Tarifs ou horaires) auprès de l'Office de Tourisme : 04 71 03 23 14

Pour recevoir l'écho par mail  
Inscription sur  
[craponnesurarzon@wanadoo.fr](mailto:craponnesurarzon@wanadoo.fr)

*Bonne année*  
*Bonne Santé*